



XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N°48

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Celestin Roy GAOMBALET
Président de l'Assemblée nationale de la République Centrafricaine
Président de la section Centrafricaine

ASSEMBLEE NATIONALE
-=-=-=-
SECTION CENTRAFRICAINE
DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE
-=-=-=-

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail
-=-=-=-

INTERVENTION
DE L'HONORABLE CELESTIN LEROY GAOMBALET,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
PRESIDENT DE LA SECTION CENTRAFRICAINE
DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

DEBAT GENERAL SUR

« 50 ANS APRES LES INDEPENDANCES, 10 ANS APRES
BAMAKO : LA SITUATION DE LA DEMOCRATIE
PARLEMENTAIRE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE »

DAKAR (SENEGAL), DU 4 AU 8 JUILLET 2010

- **Monsieur le Président de l'Assemblée
Parlementaire de la Francophonie ;**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du
Sénégal ;**
- **Monsieur le Président du Sénat du Sénégal ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général de la
Francophonie ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire de
l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;**
- **Messieurs les Présidents des Assemblées ;**
- **Chers Collègues Parlementaires ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais avant tout m'acquitter d'un agréable devoir, celui de dire combien nous avons été fortement impressionnés par la qualité de l'accueil qui nous a été réservé.

Qu'il nous soit donc permis d'en remercier, au nom de la délégation centrafricaine et au mien propre, les autorités parlementaires sénégalaises, particulièrement nos collègues

et frères, leurs Excellences Messieurs MAMADOU SECK et PAPE DIOP, respectivement Président de l'Assemblée nationale et Président du Sénat du Sénégal. Ce remerciement va également à l'endroit du Peuple frère du Sénégal.

➤ **Monsieur le Président,**

Le thème principal du débat des présentes assises, intitulé « 50 ans après les indépendances, 10 ans après Bamako : la situation de la démocratie parlementaire dans l'espace francophone », nous invite à faire le bilan de la démocratie parlementaire dans notre espace, depuis l'accession de nos Etats à l'indépendance sans oublier la déclaration de Bamako qui était, pour nous, à la fois un ensemble d'orientations et un appel à la vigilance afin que les espoirs nés du vent de la démocratie qui a soufflé sur nos pays au début des années 90 ne soient pas déçus.

En effet, bien que les pays africains aient accédé à l'indépendance sous le signe du pluralisme politique, ils ont

très tôt opté pour le système des partis uniques considéré comme le seul cadre apte à promouvoir la construction de l'Etat-nation. Pour les dirigeants de cette époque, la construction de l'Etat-nation excluait ou était pour le moins incompatible avec la démocratie traduite en termes de pluralisme politique. Il fallait surtout éviter les débats contradictoires considérés comme facteurs de division. L'unanimité était de mise.

Mon pays n'a pas échappé à ce mouvement d'ensemble.

Dénommé Oubangui-Chari sous le régime colonial, il accédera au statut d'Etat membre de la communauté française sous l'appellation de République Centrafricaine le 1^{er} décembre 1958.

La jeune république connaîtra très tôt son premier drame. Le 29 mars 1959, son leader charismatique, feu Barthélemy Boganda, périt dans un accident d'avion dont les circonstances ne sont pas encore élucidées.

Sa succession par David Dacko sera vivement contestée par Abel Goumba. Des divergences quasi-antagoniques entre les deux hommes débouchèrent sur la dissolution du Mouvement pour l'Evolution Démocratique en Afrique Centrale (MEDAC), nouveau parti politique créé par M. Abel Goumba suivie de l'instauration, quelques mois après, d'un système de parti unique où seul le Mouvement pour l'Evolution Sociale de l'Afrique Noire (MESAN) aura droit de cité. Le régime parlementaire sera néanmoins préservé, mais avec une chambre monocoloré.

Un coup d'Etat dirigé par Jean-Bedel Bokassa mettra fin à ce régime le 1^{er} janvier 1966. La Constitution sera abolie et l'Assemblée nationale dissoute. Bokassa préservera le MESAN devenu parti national pour mieux asseoir son pouvoir.

Quatorze ans durant, le Colonel Jean-Bedel Bokassa concentrera entre ses mains les pouvoirs exécutif et législatif.

Bokassa sera lui-même renversé le 21 septembre 1979 à la suite de l'opération Baracuda qui ramena le Président David Dacko à la tête de l'Etat.

A la suite de deux fora, véritables précurseurs des conférences nationales des années 90, la classe politique s'accorda sur l'instauration d'un multipartisme intégral consacré par la Constitution de février 1981. Il s'en est suivi l'élection présidentielle d'avril 1981 dont les résultats qui donnaient le Président David Dacko gagnant, seront violemment contestés par M. Ange Félix Patassé et tous les candidats malheureux. Craignant que le pays ne sombre dans une guerre civile, le Président Dacko renoncera une seconde fois au pouvoir en le remettant au Général André Kolingba alors Chef d'Etat Major de l'Armée nationale. Celui-ci restera plus de douze ans à la tête de l'Etat.

En 1986, il tentera néanmoins de donner à son régime un semblant de démocratisation en dotant le pays d'une nouvelle Constitution. Il organisera sur cette base les

premières élections législatives que le pays n'ait jamais connues depuis 1965.

La nouvelle Constitution instaure un régime semi présidentiel avec un Président de la République tout puissant face à une Assemblée nationale monocoloré sans réel pouvoir.

On notera que le Président de l'Assemblée nationale n'était pas élu par ses pairs, mais désigné par décret présidentiel à la veille de la première session ordinaire de l'année.

Il a fallu le vaste mouvement de contestation des années 90 pour que le Général Kolingba concède à démocratiser son régime en modifiant la Constitution de 1986 en particulier par l'introduction du multipartisme.

Il perdra le pouvoir au profit du Président Ange-Félix Patassé à l'occasion des élections présidentielle et législatives de 1993.

Mais dès 1996, le pays retombera dans un nouveau cycle de violences avec des mutineries à répétitions. Le pays parviendra malgré tout à organiser les élections législatives et présidentielle, respectivement en 1998 et 1999. On se souviendra de l'épisode de l'affaire Koudoufara qui fera basculer la majorité parlementaire en faveur du Président Patassé.

➤ **Monsieur le Président,**

La situation ira en se dégradant pour déboucher sur les tentatives de coup d'Etat de 2001 et 2002.

Surviendra alors le sursaut patriotique du 15 mars 2003 qui mettra fin à ce régime.

Un régime de transition sera mis en place lequel prendra fin avec la tenue des élections générales de mars et mai 2005 remportées par le Général François Bozizé.

➤ **Monsieur le Président,**

De nouvelles élections générales devaient avoir lieu cette année. Et je suis convaincu que c'est sur ce point que vous attendez que j'apporte à notre auguste assemblée des assurances quant à l'avenir immédiat de la démocratie parlementaire en République Centrafricaine.

Aux termes de la Constitution et du Code Electoral, l'élection présidentielle doit se tenir 90 jours au plus tôt et 45 jours au plus tard avant la fin du mandat présidentiel en cours. Le mandat du Président Bozizé devant prendre fin le 11 juin dernier, l'élection présidentielle aurait dû avoir lieu soit en mars soit vers la fin du mois d'avril 2010.

Il était nécessaire de tenir ce délai au risque d'exposer le pays à un vide institutionnel aux conséquences incalculables. C'est la raison pour laquelle le Président de la République, très attaché au respect de la loi fondamentale, a accédé à la demande de la Commission Electorale Indépendante (CEI) de convoquer le corps

électoral pour une première fois le 25 avril puis une seconde fois le 16 mai 2010.

A chaque fois l'opposition a récusé les différentes dates proposées par la CEI alors que ses représentants assermentés étaient censés y souscrire. Les raisons avancées sont : la mauvaise préparation du processus électoral, le faible taux de mobilisation des ressources nécessaires, quand bien même l'Etat ait fourni à la CEI plus que la totalité de sa contribution.

Sur le plan sécuritaire, le non achèvement du programme Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) des ex-rebelles a également été mis en avant sans oublier la présence des rebelles ougandais de la LRA dans trois préfectures de l'Est du pays.

Aussi, dans un souci d'apaisement, le Président de la République a accédé à la demande de l'opposition qui était aussi celle de la communauté internationale de reporter les élections au-delà de la date fatidique du 11 juin 2010.

D'un autre côté l'opposition s'engagera solennellement à ne pas contester la légitimité du Président de la République au cas où celui-ci consentirait au report de ces consultations électorales. Il y a eu donc sur ce point un consensus réel.

La controverse naîtra plutôt de la question de savoir si ce consensus devait être formalisé par un simple arrangement politique ou par voie législative.

Le Chef de l'Etat, soucieux du respect de la Constitution et fort de l'avis de la Cour Constitutionnelle, a opté pour la seconde hypothèse en soumettant à l'Assemblée nationale un projet de loi constitutionnelle complétant les dispositions de la loi fondamentale en ses articles 24 et 54.

Ce projet de loi a été massivement adopté par l'Assemblée nationale y compris par les députés de l'opposition.

Aujourd'hui, il y a lieu de se féliciter de ce que la polémique artificiellement entretenue sur la question se soit estompée. Tout le monde s'est remis au travail.

Ainsi, la Coordination nationale de la CEI a récemment procédé à une vaste consultation des parties prenantes au processus électoral (formations politiques, société civile, communauté internationale, etc.)

De son côté, le Chef de l'Etat vient de nommer un Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge de la question de la sécurisation du processus électoral.

En conclusion, on peut estimer que les élections générales auront bel et bien lieu cette année. On s'accorde à dire que le premier tour pourra se tenir en novembre ou en décembre. On attend seulement de la CEI qu'elle élabore un chronogramme à la fois réaliste et rassurant pour toutes les parties en présence. Mais encore faut-il que la communauté internationale nous aide à combler le gap de 14 milliards qu'accuse le budget de la CEI.

➤ **Monsieur le Président,**

Je ne saurai terminer mon propos sans exprimer, au nom du Parlement centrafricain et au mien propre, mes sentiments de gratitude à l'endroit de tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont toujours accompagnés dans les moments difficiles que notre pays a connus.

Ces remerciements s'adressent naturellement à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et à son Secrétaire Général, Son Excellence Monsieur ABDOU DIOUF. Je n'oublie pas notre organisation commune, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et son Secrétaire Général Parlementaire, le Sénateur Jacques LEGENDRE.

Je vous remercie.